

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1423

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elle doit se définir en lien avec l'évolution des ressources budgétaires allouées à la remise en état de notre arsenal diplomatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement proposé, par le groupe "Ecologiste-NUPES", repose sur l'observation que notre arsenal diplomatique, élément essentiel de notre action extérieure, a été largement affaibli ces dernières années malgré son rôle crucial dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la promotion des valeurs et des intérêts français à l'étranger. Parallèlement, nous constatons une augmentation sans précédent des ressources alloué aux Armées.

Alors que la défense est sans aucun doute un élément crucial de la sécurité nationale, l'accent mis sur la puissance militaire sans une stratégie parallèle de consolidation de la paix peut conduire à une escalade des tensions et à une instabilité accrue. Nous devons de toute urgence rétablir un équilibre entre nos ressources militaires et diplomatiques.